

Transmission via l'application « ACTES » d'un document budgétaire, et des délibérations et arrêtés de nature budgétaire, soumis au contrôle de légalité

Les collectivités locales disposent de la faculté de télétransmettre leurs documents budgétaires au représentant de l'État.

Cela suppose la signature d'une convention avec le représentant de l'État dans le département pour adhérer à ce dispositif

(pour tout renseignement, écrire à pref-actes@meuse.gouv.fr).

La télétransmission doit porter sur les maquettes budgétaires dématérialisées pour l'exercice 2023 : M 4 et ses déclinaisons, M 14, M 52, M 61, M 71, M 57 et sur l'ensemble des documents budgétaires.

Certaines consignes sont à respecter pour permettre la télétransmission :

- Le fichier XML constituant le budget doit avoir été scellé par l'application TotEM ou par une fonctionnalité équivalente du progiciel de gestion financière
- Chaque enveloppe de télétransmission, constituant un acte budgétaire, ne doit contenir qu'un seul budget au format XML. Le budget principal et chaque budget annexe d'une collectivité sont donc envoyés séparément. Accompagnent chacun des budgets, dans la même enveloppe de télétransmission, la délibération l'approuvant ainsi que les autres éléments susceptibles d'être annexés à ce budget au format pdf.

Les documents budgétaires soumis au contrôle budgétaire ou de légalité relèvent des rubriques de télétransmission suivantes :

- 7.1 : Décisions budgétaires
- 7.2 : Fiscalité
- 7.3 : Emprunts
- 7.5 : Subventions
- 7.6 : Contributions budgétaires
- 7.10 : Divers

L'ensemble des documents télétransmis sous ces rubriques sera automatiquement dirigé vers le service attributaire « finances locales » ou « contrôle budgétaire » pour un examen par la cellule « finances Locales » de la préfecture.

Afin de vous aider à transmettre à la cellule finances locales l'ensemble de vos documents budgétaires (budgets primitifs principal et annexes, comptes administratifs, décisions budgétaires modificatives...) et les délibérations afférentes, le mémento pratique suivant vous indique les différentes rubriques qu'il convient d'utiliser dans l'application « ACTES » lors de la télétransmission de vos actes.

Mémento pratique

Matière	Nature de l'acte	Objet de l'acte : exemples	Format du document
7.1 Décisions budgétaires	Délibérations	Vote des comptes de gestion, Vote des comptes administratifs (CA), Vote de l'affectation du résultat, Vote des reprises anticipées de résultat, Vote des budgets primitifs (BP, BA), Décisions budgétaires modificatives (DM), Vote du budget supplémentaire (BS), Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs (L 1612-1 CGCT), Débat d'orientation budgétaire (DOB)	Format Pdf

	Documents budgétaires et financiers	Comptes administratifs, budgets primitifs, budgets annexes, décisions budgétaires modificatives, budgets supplémentaires Page « arrêté signatures » des CA, BP, BA, BS...	Format Xml " " " " Format Pdf
7.2 Fiscalité	Délibérations	Taxes et redevances	Format Pdf

Matière	Nature de l'acte	Objet de l'acte : exemples	Format du document
7.3 Emprunts	Délibérations	Autorisation au maire à chercher un organisme de prêt, Autorisation au maire à signer avec l'établissement bancaire, Autorisation au maire de contractualiser une ligne de trésorerie	Format Pdf
	Autres	Contrat de prêt	Format Pdf
	Arrêtés réglementaires	Arrêté du maire pour contractualisation de l'emprunt	Format Pdf
7.5 Subventions	Délibérations	Subventions accordées aux associations, aux établissements scolaires.... (sans DM)	Format Pdf
7.6 Contributions budgétaires	Délibérations	Subvention d'équilibre du budget primitif et annexe	Format Pdf
7.10 Divers	Délibérations	Admission en non valeur Amortissements Clôture d'un budget annexe	Format Pdf
	Arrêtés réglementaires	État des restes à réaliser (RAR)	Format Pdf